

<i>Des</i>	<i>Des</i>	<i>Des</i>
monnaie de très-peu de valeur).	Porte-lumière. <i>V.</i> p. 184.	Pour-boire (228).
[ <i>Des</i> pince-mailles.]	Porte-malheur. <i>Ibid.</i>	[ <i>Des</i> pourboires.]
Pince-sans-rire (hommes malins et sournois).	Porte-manteau. <i>Ibid.</i>	Pousse-cul
Pique-nique. <i>V.</i> p. 183.	(officiers qui portent le manteau devant le roi, devant les princes).	(archers de la pousse).
[ <i>Des</i> pique-niques.]	(un ou des)	[ <i>Des</i> pousse-culs. <i>Acad.</i> ]
Plains-chants. <i>V.</i> p. 183.	Porte-manteaux. <i>V.</i> p. 184.	(un ou des)
Plats-bords	(morceaux de bois qui servent à suspendre les manteaux ou les habits).	Pousse-pieds
(garde-fous qui règnent autour du pont d'un vaisseau).	[Un portemanteau.]	(espèce de coquilles).
Plates-bandes.	Porte-montres. <i>V.</i> p. 184.	(des)
Plates-formes.	[On dit dans un autre sens : un porte-montre. <i>Voyez</i> p. 184.]	Prête-nom.
Plats-pieds ou pieds-plats. (hommes méprisables).	Porte-mouchettes. <i>Voyez</i> p. 189.	[ <i>Des</i> prête-noms. <i>Acad.</i> ]
Pleure-misère.	(des)	Quasi-contrats.
Ponts-neufs. <i>V.</i> p. 183.	Porte-mousqueton. <i>Voyez</i> p. 184.	Quasi-délits.
Ponts-levis.	(un ou des)	Quartiers-maitres
(un)	Porte-rames. <i>V.</i> p. 189.	(officiers milit.).
Porc-épics. <i>V.</i> p. 189.	( <i>t. de manuf.</i> ).	Quartiers-mestres
[Un porc-épic.]	(des)	(maréchaux de logis).
Porcs-épics ( <i>des</i> ).	Porte-respect. <i>V.</i> p. 184.	Qu'en-dira-t-on.
Porte-aiguille. <i>V.</i> p. 184.	Porte-vent. <i>Ibid.</i>	(un ou des)
Porte-arquebuse. <i>Ibid.</i>	(terme d'organiste).	Quinze - vingts. <i>Voyez</i> p. 189.
Porte-bougie. <i>Ibid.</i>	Porte-verge. <i>Ibid.</i>	[Un quinze-vingt.]
Porte-broche. <i>Ibid.</i>	(bedeaux).	(des)
Porte-crayon. <i>Ibid.</i>	Porte-voix. <i>Ibid.</i>	Qui-va-là.
[ <i>Des</i> portecrayons.]	Post-scriptum. <i>V.</i> p. 158.	Rabat-joie.
Porte-croix. <i>Ibid.</i>	Pots-au-feu (227).	Reines - claudes. <i>Voyez</i> p. 185.
Porte-dieu. <i>Ibid.</i>	[ <i>Des</i> pot-au-feu. <i>V.</i> p. 185.]	Relève-moustache
Porte-drapeau. <i>Ibid.</i>	Pots-de-vin	(pincés d'émailleur).
Porte-enseigne. <i>Ibid.</i>	(présents au-delà du prix convenu).	Remue-ménage
Porte-faix. <i>Ibid.</i>	Pots-pourris	(troubles, désordres).
Porte-huillier. <i>Ibid.</i>	( <i>t. de littér., de mus.</i> ).	Réveille - matin. <i>Voyez</i> pag. 185.
(un ou des)		Revenants-bon
Porte-clefs		(profits éventuels).
(guichetiers qui portent les clefs).		[Revenants-bons. <i>Acad.</i> ]
Porte-lettres. <i>V.</i> p. 189.		Rose-croix
		(secte d'empiriques).
		Rouges - gorges. <i>Voyez</i> p. 184.

(227) Observez que pour exprimer que l'on a mis au feu des pots pour toute autre chose que pour faire du bouillon et du bouilli, on écrit sans traits d'union des pots au feu; alors il n'y a plus à craindre d'équivoque avec le mot composé pot-au-feu.

(228) L'Académie, Boiste, Gattel, et beaucoup d'écrivains écrivent pourboire en un seul mot, et alors ils lui donnent au pluriel la lettre *s* (pourboires).

<i>Des</i>	<i>Des</i>	<i>Des</i>
Sages - femmes. <i>Voyez</i> p. 185.	Sous-fermes.	[ <i>Des</i> tragédies-opéras.]
Saints-Augustins	Sous-lieutenants.	Trente-et-un
( <i>t. d'imprim., plusieurs sortes de caractères auxquels on donne le nom de Saint-Augustin : la cause pour l'effet.</i> )	Sous-locataires.	(espèce de jeu).
Saintes-Barbes	Sous-maitres.	Trippes-madame
(où on met la poudre dans un vaisseau).	(un ou des)	(sorte d'herbes).
Sangs-de-dragon	Sous-ordres. <i>V.</i> p. 190.	Trouble-fête. <i>V.</i> p. 186.
(sorte de plantes).	[Un sous-ordre.]	Trous-madame.
[ <i>Des</i> sang-de-dragon.]	Sous-préfets ( <i>des</i> ).	(un ou des)
Sauf - conduits. <i>Voyez</i> p. 185.	Sous-secrétaires.	Va-nu-pieds
[ <i>Des</i> sauf-conduits. <i>Acad.</i> ]	Sur-arbitres.	(hommes obscurs).
Savoir-faire.	Tailles-douces.	(des)
Savoir-vivre.	Tête - vin (instrument pour tirer le vin).	Va-tout
Semi-pensions.	Taupes-grillons.	(terme de jeu).
Semi-tons.	Terre-pleins. <i>V.</i> p. 186	Vade-mecum. <i>V.</i> p. 158
Sénatus-consultes.	( <i>t. de fortification.</i> )	(choses qu'on porte avec soi).
(un ou des)	Tête-à-tête. <i>V.</i> p. 186.	Veni-mecum. <i>V.</i> p. 158
Serre-ciseaux.	Têtes cornues	(sorte de livres qu'on porte avec soi et commodés par leur petitesse).
(des)	(sorte de plantes).	Vers-coquins
Serre - file. <i>V.</i> p. 185.	Tire-balle. <i>V.</i> p. 186.	(chenilles de vigne).
[ <i>Des</i> serre-files.]	[ <i>Des</i> tire-balles.]	Vers-luisants.
(un ou des)	(un ou des)	Vers-à-soie.
Serre-papiers. <i>V.</i> p. 190.	Tire-bottes. <i>V.</i> p. 190.	Verts-de-gris.
(des)	[Un tire-botte.]	Vice-amiraux
Serre-tête. <i>V.</i> p. 185	(des)	(officiers de marine après l'amiral).
Serre-point.	Tire-bouchon. <i>V.</i> p. 186.	Vice-baillis.
[ <i>Des</i> serre-points.]	[ <i>Des</i> tire-bouchons.]	Vice-consuls.
Songe-creux (hommes rêveurs, mélancoliques).	Tire-bourre. <i>Ibid.</i>	Vice-gérants.
Songe-malice	[ <i>Des</i> tire-bourres.]	Vice-légats.
(personnes malignes).	Tire-fond. <i>Ibid.</i>	Vice-présidents.
Sot-l'y-laisse (dessus du croupion d'une volaille).	[ <i>Des</i> tire-fonds.]	Vice-rois.
Souffre-douleur.	Tire-lires. <i>Ibid.</i>	Vice-reines.
Sous-amendements.	Tire-moëlle. <i>Ibid.</i>	(un ou des)
Sous-arbrisseaux.	Tire-pied.	Vide-bouteilles. <i>V.</i> p. 190
Sous-baux.	[ <i>Des</i> tire-pieds.]	(petit bâtiment; lieu de plaisir).
Sous-barbe	Toute-bonnes	[Un vide-bouteille.]
( <i>t. de maréchalerie.</i> )	(sorte de plantes).	(des)
Sous-ententes.	Toute-saines	Vis-à-vis
	(plantes totalement bonnes et saines).	(sorte de voitures).
	Toute-épice	Vole-au-vent. <i>V.</i> p. 186
	(sorte de plantes qui ont le goût de l'épice).	(pâtisserie).
	Tou-tou	[Vol-au-vent.]
	(petits chiens).	
	Tout-ou-rien	
	(terme d'horlogerie).	
	Tragédies-opéra.	

Quand deux noms sont unis par DE, dans quel cas le second doit-il être au singulier ou au pluriel ?

Nous ne connaissons que trois Grammairiens qui se soient occupés de cette question : M. Lemare, M. Fréville et M. Ballin (un des rédacteurs du *Manuel des amateurs de la langue française*). C'est principalement l'opinion de ce dernier Grammairien qui va servir de base à la solution de cette difficulté.

Il ne paraîtra sûrement pas inutile de faire remarquer d'abord que le *Dictionnaire de l'Académie*, qui est en général la source la plus certaine du bon usage, ne peut être ici d'aucune autorité, puisqu'il emploie le singulier et le pluriel dans les mêmes circonstances ; par exemple on trouve :

Aux mots :

AMANDE . . .	Pâte d'AMANDE, huile d'AMANDE <i>douce</i> , gâteau d'AMANDES.
PÂTE . . . .	Pâte d'AMANDES.
HUILE . . . .	Huile d'OLIVE, huile d'AMANDES <i>douces</i> .
COUVERTURE.	Couverture de MULET, couverture de CHEVAUX.
GELÉE. . . .	Gelée de POMME, de GROSEILLE.
COING. . . .	Gelée de COINGS.
MARMELADE.	Marmelade de POMMES, de PRUNES.
OEILLET. . .	Un pied d'OEILLETS.
PIED. . . . .	Un pied d'OEILLET, trois ou quatre pieds de BASILIC, de GIROFLÉE, deux cents pieds d'ARBRES.

Les éditions de 1798 et de 1835 sont absolument conformes aux précédentes, excepté que le mot *amande* y est toujours au pluriel dans *pâte d'amandes* et *huile d'amandes*.

Les auteurs du *Dictionnaire dit de Trévoux* n'ont pas suivi une marche plus sûre ; on lit dans ce *Dictionnaire* :

« Le chagrin se fait de peaux d'âne et de mulet ; les parchemins de peaux de mouton et de chèvres. »

Ces citations, qu'il eût été facile de rendre plus nombreuses, sont suffisantes pour prouver l'incertitude qui règne sur ce point de grammaire, et par conséquent l'intérêt que présente la question à résoudre.

Pour en donner la solution, il faut principalement s'attacher à distinguer dans quelle acception est employé le nom qui suit *de*.

1° Si le second nom ne sert qu'à spécifier la nature du premier nom, ou, ce qui est la même chose, s'il n'est employé que dans un

sens général, indéterminé, ce second nom ne prend point le *s*, qui est le signe du pluriel.

S'il est employé dans un sens particulier, un sens déterminé, il prend ce signe, c'est-à-dire qu'il se met au pluriel.

On écrira donc .

Des caprices de FEMME.	Une pension de FEMMES.
Des tas, des touffes d'HERBE.	Un tas d'HERBES médicinales.
Des coups de POING, de PIED.	Un coup d'ONGLES.— L'Académie écrit un coup d'ongle, parce qu'on peut frapper avec un seul.
Des vaisseaux chargés de TOILE.	Un vaisseau chargé de MORUES.
Des pots de BASILIC, des pots de BEURRE.	Un pot de FLEURS, un pot à FLEURS (229), un pot d'OEILLETS.
Des marchands de PLUME (pour lit).	Un marchand de PLUMES (à écrire).
Des marchands de PAILLE, de POIN, de CIDRE.	Un marchand d'ARBRES, d'ARRICOTS, de RAISINS.
Des marchands de DRAP, de LINGE, de TOILE, de PAPIER, de SOIE.	Un marchand de DRAPS de Louviers et d'Elbeuf, de TOILES blanches, de TOILES grises.
Des marchands de MUSIQUE.	Un marchand de GRAVURES, d'ESTAMPES.
Des marchands de VIN, de BEURRE, de POISSON, de MORUE, de FLEUR D'ORANGE.	Un marchand de VINS FINS, de BEURRES salés et fondus, de HARENGS, de CARPES, d'ANGUILLES, d'ÉCREVISSES, de FLEURS.

Parce que, dans tous les exemples de la première colonne, le second nom est pris dans un sens général, indéterminé, tandis que, dans ceux de la seconde colonne, il est pris dans un sens particulier, dans un sens déterminé.

En effet, *des caprices de femme* sont des caprices que l'on attribue au sexe en général ; donc le mot *femme* est pris là dans un sens général, indéterminé. — Une *pension de femmes* est composée d'individus : alors le mot *femme* est pris dans un sens particulier, déterminé.

(229) Un pot *de* fleurs est un pot où il y a des fleurs, et un pot *à* fleurs est un pot propre à mettre des fleurs. On dit de même : un pot *de* confitures et un pot *à* confitures ; un pot *de* beurre et un pot *à* beurre.

Observez que l'on dit un pot *à* l'eau, un pot propre à mettre de l'eau ; et non pas pot *à* eau, qui est un gasconisme.

On dit aussi un pot *au* lait, et non un pot *à* lait.

(L'Académie, Féraud, Gattel, Trévoux)

Des *marchands de plume* sont des marchands qui vendent en masse de la plume pour faire des lits, des oreillers; là le sens est général, indéfini, indéterminé; mais un *marchand de plumes* est un marchand qui vend des plumes à écrire : ici le sens est individuel, déterminé.

Des *marchands de paille, de foin, de cidre*, sont des marchands qui ne vendent pas individuellement une paille, deux pailles, etc.; mais qui vendent en masse des parties tirées de l'espèce; donc le sens est général, indéterminé, et un marchand d'*arbres, d'abricots, de raisins*, vend toutes ces choses par individus, c'est-à-dire que le sens est déterminé, individuel.

Des *marchands de vin* : on n'entend pas dire qu'ils vendent des vins, quoiqu'ils en aient de plusieurs espèces, on veut dire, en général, que ce sont des marchands qui vendent *du vin, du cidre, du bois, du drap*, ou toute autre marchandise : ces mots *du vin* sont purement spécifiques, ils forment un tout, une masse de même espèce, enfin un sens général, indéterminé; mais un *marchand de vins fins* s'entend d'un marchand qui tient différentes sortes de vins : là le sens est individuel, déterminé.

Enfin des *marchands de poisson* sont des marchands qui vendent le poisson, le plus souvent, par morceaux, par tranches, comme la morue, le saumon, qui le vendent en masse, et toujours ce sont des parties de l'espèce en général; au lieu qu'un *marchand de harengs, de carpes, d'anguilles*, vend par individus, c'est-à-dire que ce sont des espèces particulières ou individuelles de ce que l'on appelle *poisson*.

Quelquefois aussi il s'agit d'extraction ou de composition.—Voyons dans ce cas ce que l'on doit faire :

Il faut examiner s'il est question de choses tirées ou extraites d'une certaine espèce, d'une certaine classe d'êtres, comme des *têtes de coq, des queues de mouton, des coulis de chapon*; ou s'il est question de choses *faites, composées* d'individus de certaines espèces, de certaines choses, comme *gelée de groseilles, marmelade d'abricots, coulis d'écrevisses*.

Dans le premier cas, le second mot ne prend jamais la marque du pluriel, parce qu'il a un sens indéterminé, et qu'il indique une espèce, une classe, une sorte. Dans le second cas, il prend le *s*, parce qu'il a un sens déterminé, et qu'il signifie des individus d'une espèce, d'une classe, d'une sorte qui entrent dans la composition de la chose.

On écrira donc : des queues de *cheval*, des crins de *cheval*; de l'huile d'*olive*; du suc de *pomme*: des gigots de *mouton*; de l'eau de

*poulet*; du sirop de *groseille*; de la gelée de *viande, de poisson*; de la conserve de *mauve, de violette*; de la fécule de *pomme de terre*; des morceaux de *brique*; parce que les *queues, les crins* sont tirés de l'espèce d'animal nommé *cheval*; les *olives* n'entrent pas individuellement dans la composition de l'huile, mais l'*huile* en est tirée, extraite; le *suc* est extrait de l'espèce de fruit nommé *pomme*; les *gigots* sont tirés, sont séparés d'un animal de l'espèce des moutons; l'*eau* est tirée de l'espèce d'animal que l'on nomme poulet; le *sirop* est tiré, est extrait de la groseille, et ce fruit n'entre pas individuellement dans sa composition; la *viande, le poisson* n'entrent pas comme individus dans la composition de cette gelée; la *conserve* est tirée, est extraite de l'espèce appelée mauve, violette; la *fécule de pomme de terre* est tirée, est extraite de la pomme de terre, qui y entre comme espèce et non comme individu; enfin la *brique* est tirée de l'espèce de pierre factice que l'on nomme brique.

Dans le second cas, on écrira : une troupe de *chevaux*; un baril d'*olives*, une assiettée d'*olives*; une marmelade de *pommes*; un troupeau de *moutons*; une fricassée de *poulets*; de la gelée de *groseilles*; de la conserve de *pistaches, de citrons, de roses*; un ragoût de *pommes de terre*; une muraille de *briques*; parce qu'une *troupe de chevaux* est composée de plusieurs individus de cette espèce; l'*assiettée, le baril d'olives* sont composés d'un nombre d'individus de l'espèce de fruit nommé olive; les *pommes* entrent individuellement dans la composition de la marmelade; le *troupeau de moutons* est composé de plusieurs individus de cette espèce; la *fricassée de poulets* est composée de plusieurs individus qui portent ce nom; les *groseilles* entrent individuellement dans la composition de cette espèce de confiture appelée gelée; la *conserve de pistaches, de citrons, de roses*, est composée d'un nombre d'individus, de choses appelées pistaches, citrons, roses; enfin un *ragoût de pommes de terre* est fait avec un nombre d'individus que l'on appelle pomme de terre; et une *muraille de briques* est faite avec un nombre de pierres appelées briques.

Présentement il ne sera pas inutile d'ajouter quelques observations sur le nombre que l'on doit employer après la préposition *de*, quand elle n'est pas précédée d'un nom substantif. Les exemples suivants feront voir que la moindre attention suffit pour reconnaître s'il faut le singulier ou le pluriel :

Un enfant plein de *bonne volonté*.

Un homme plein de *défauts*.

Un peintre rempli de *talent*.

Une jeune personne remplie de *talents*.

*Bonne volonté* est au singulier, parce qu'on ne dit pas des *bonnes volontés*; *défauts* est au pluriel, parce qu'on ne dirait pas qu'un homme est plein de défauts s'il n'en avait qu'un. *Talent* est au singulier dans le premier cas, parce qu'il n'est question que d'un seul talent, celui de la peinture porté à un haut degré; dans le second, on veut dire que la jeune personne possède les divers talents que donne une bonne éducation.

« Je me nourris de beaucoup de *lait* et de *fruits*. »

On ne dit pas *des laits*; mais, quand on se nourrit de fruits, on en mange nécessairement plusieurs.

« La grêle a fait beaucoup de *tort* dans ce canton. »

« Cet homme a eu beaucoup de *torts* envers moi. »

*Beaucoup* est suivi d'un singulier quand il marque l'*extension*, et d'un pluriel quand il marque la *quantité*; dans le premier exemple, il est question d'un tort *étendu, grand, considérable*; dans le second, on veut désigner plusieurs torts.

Enfin, pour compléter cet article, nous allons examiner quand le nom, précédé des propositions *à, en* ou *sans*, doit s'employer au singulier ou au pluriel. Ce sera M. Ballin qui résoudra cette question; nous ajouterons seulement des exemples à ceux qu'il a donnés.

Le nombre est toujours indiqué par le sens; ainsi il n'y a aucune difficulté à cet égard. Quelques exemples en donneront la preuve: j'écrirai avec le singulier *être sur pied, être en pied, faire pied sur quelqu'un, aller à pied*, parce que *pied* est spécifique, employé d'une manière vague, indéfinie (230); mais j'écrirai sauter à *pieds joints*, parce que le mot *joints* réveille nécessairement l'idée de deux pieds.

J'écrirai: *ils courent de province en province*. (D'une province à l'autre). — *L'air est en feu*, parce que *feu*, considéré comme un des quatre éléments, n'est pas susceptible de plusieurs unités.

*Elle a mis ses enfants en nourrice*, parce que *en nourrice* est pris métaphysiquement et généralement comme le mot *nourrissage*, qui

(230) L'usage, dit M. Lemare, a, dans toutes ces phrases, consacré le singulier, parce qu'on prend le *pied* pour signifier la *marche*, la *base*. *Habiller de pied en cap*, c'est-à-dire, depuis la *base*, etc.; des *valets de pied*, c'est-à-dire, des *valets de marche*, qui marchent et ne vont pas à cheval; *aller à pied*, c'est aller en marchant, et non pas en voiture.

signifie le soin et la manière de nourrir et d'élever les bestiaux; mais j'écrirai, en faisant usage du pluriel, *c'est une femme en couchés*, parce qu'on dit *les couchés d'une femme*; sa mère a assisté à ses *couchés*, et que dans ce sens jamais le mot *couchés* n'est au singulier. L'Académie cependant écrit des *femmes en couche*, le second mot au singulier, et Féraud approuve cette orthographe; mais M. Lemare, qui est un bon juge en grammaire, se range à l'avis de M. Ballin.

Mais il ne s'agit pas ici de grammaire; il s'agit de l'usage; et l'Académie constate qu'on dit *la couche d'une femme* aussi bien que *les couches*. Par conséquent on peut écrire, sans faire une faute, *une femme en couche*, qui fait une couche. A. L.

J'écrirai, *elle avait l'éventail EN MAIN*, parce qu'il ne faut qu'une main pour tenir l'éventail, et, *elle avait le van EN MAINS*, parce qu'on vanne avec les deux mains.

*Je suis sans pain, sans argent*, parce que *pain* et *argent* sont ici pris dans un sens vague, indéfini, et qu'ils n'ont point de pluriel dans ce sens; mais j'écrirai avec le pluriel, *je suis sans souliers*, parce que l'on pense nécessairement à deux souliers.

J'écrirai avec le pluriel: cette mer *célèbre en naufrages* (231):

Tu vas donc, égaré sur l'océan du monde,  
Affronter cette mer en naufrages féconde.

(Delille, Épître sur l'Util. de la retr. pour les gens de lettres.)

parce que une mer ne serait pas féconde pour un seul naufrage (232).

En voilà assez pour mettre le lecteur en état de reconnaître lui-

(231) Boileau avait dit dans la première édition de ses œuvres (*Épître au roi*):

Regagne le rivage;

Cette mer où tu cours est célèbre en naufrage.

Mais ses amis lui conseillèrent de mettre au pluriel *célèbre en naufrages*, et *regagne les rivages*. Cependant, comme *les rivages* au pluriel n'est pas une expression tout à fait juste, il changea entièrement le premier vers, et écrivit:

Sais-tu dans quels périls avec moi tu t'engages?

Cette mer où tu cours est célèbre en naufrages.

Observez aussi qu'avec les adjectifs *abondant, célèbre, fécond, formidable, fertile, fameux, stérile*, accompagnés d'un régime, le substantif qui suit ce régime doit toujours être mis au pluriel. On verra l'application de ceci lorsqu'il sera question du régime dont chacun de ces adjectifs doit être suivi.

(232) J'écrirai encore:

De voleur à voleur on parle probité;

L'injustice en appelle à ses droits légitimes;

Mais elle invoque l'équité

Pour elle et non pour ses victimes.

(M. Fr. de Neufch., f. 7, l. 4.)

De larrons à larrons il est bien des degrés;

Les petits sont pendus, et les grands sont titrés.

(Le même, f. 7, l. 3.)

même quel est le nombre qui convient à un nom précédé d'une préposition; et il a dû remarquer qu'en général c'est le singulier qu'il doit employer, et qu'il ne doit faire usage du pluriel que quand le sens réveille une idée précise de nombre, de quantité.

Il faut reconnaître pourtant que dans certains cas les bons écrivains emploient à peu près indistinctement le pluriel pour le singulier; et l'on pourrait opposer aux exemples cités dans la note bon nombre de phrases analogues formant une autorité contraire.

Ainsi Racine a dit dans *Britannicus* :

Tandis que des soldats, de moments en moments,  
Vont arracher pour lui les applaudissements.

Et Voltaire :

De déserts en déserts errant, persécuté,  
J'ai languï dans l'opprobre et dans l'obscurité.

Il serait facile de multiplier les citations. Les auteurs de la *Grammaire Nationale* ont pris ce soin. Nous concluons avec eux qu'il n'y a point ici de règle absolue, et que le goût de l'écrivain sera toujours son meilleur guide. A. L.

Parce que, pour parler de probité entre voleurs, il suffit du voleur qui porte la parole, et du voleur qui écoute.

Mais, pour établir bien des degrés entre les larrons, il faut comparer des larrons avec d'autres larrons. (M. Lemare, p. 542.)

Enfin j'écrirai :

« Un lac de cette étendue avait été fait de main d'homme, sous un seul prince. »  
(Bossuet, *Hist. univ.*, 3<sup>e</sup> partie.)

« Jusqu'ici j'ai vu beaucoup de masques; quand verrai-je des visages d'homme? »  
(J.-J. Rousseau, *Nouv. Hél.*)

« C'est même une des raisons qui m'a fait aller bride en main, puisque, etc. »  
(Racine, *lettr.* 39<sup>e</sup> à son fils.)

Règne; de crime en crime enfin te voilà roi. (Corneille, *Rodogune*, V, 4.)  
Il vous faudra, seigneur, courir de crime en crime.

(Racine, *Britannicus*, act. IV, sc. 2.)

« Quant à moi, j'étais conduit de bâillement en bâillement dans un sommeil léthargique, qui finit tous mes plaisirs. » (Montesquieu, 40<sup>e</sup> *let. pers.*)

« Le spectateur est comme la confidente, il apprend de moment en moment des choses dont il attend la suite. » (Voltaire, *Comment. sur Rodog.*, act. II, sc. 2.)

« Quittez-moi la règle et le pinceau; prenez un fiacre et courez de porte en porte; c'est ainsi qu'on acquiert de la célébrité. » (J.-J. Rousseau, *Émile*, chap. III.)

Ainsi de piège en piège, et d'abîme en abîme,  
Corrompant de vos cœurs l'aimable pureté. (Athalie, act. IV, sc. 3.)

Un lit de plume à grands frais amassée. (Boileau, *le Lutrin*, ch. I.)

Elle prépare des peaux d'agneau.

On me craint dans les cours (la Vérité),

On me chasse de ville en ville. (Fr. de Neufch. f. 11.)

*Principe qu'il importe de ne pas oublier.* Pour ne point errer dans le choix du nombre, il faut se bien pénétrer de la pensée que l'on a intention d'exprimer, ou tout au moins recourir aux signes qui l'analysent.

## CHAPITRE II.

### ARTICLE PREMIER.

#### DE L'ARTICLE.

Le mot *article*, dérivé du latin *articulus*, qui signifie *membre*, se dit, dans le sens propre, des jointures des os du corps des animaux, unies de différentes manières, et selon les divers mouvements qui leur sont particuliers; de là, par métaphore, on a donné divers sens à ce mot.

Les Grammairiens, par exemple, ont appelé *article* un petit mot qui, sans rien énoncer par lui-même, sert exclusivement à déterminer le sens plus ou moins restreint sous lequel on veut faire considérer le substantif commun, ou le substantif abstrait avant lequel on le place.

On divise l'article en article simple et en article composé. L'article simple est *le, la, les*; l'article composé : *au, aux, du, des* (233).

Comme notre langue a beaucoup emprunté du latin, il y a lieu de penser que nous avons formé notre *le* et notre *la* du pronom *ille, illa, illud*. De la dernière syllabe du mot masculin *ille*, nous avons fait *le*; et de la dernière du mot féminin *illa*, nous avons fait *la*; c'est ainsi que de la première syllabe de cet adjectif, nous avons pareillement fait notre pronom *il*, dont nous faisons usage avec les verbes, comme du féminin *illa*, nous avons fait *elle*.

Nous nous servons de *le* avant les noms masculins au singulier :

(233) Cependant on peut regarder comme *articles*, ou plutôt comme *équivalents de l'article* : *ce, cet, cette, ces; mon, ton, son; notre, votre, quelque, nul, aucun, tout*, dans le sens de *chaque*; et *un, deux, trois*, etc., parce qu'en effet ils font eux-mêmes la fonction de l'article, en donnant un sens restreint au substantif qu'ils précèdent; mais ces équivalents n'en conservent pas moins leur nature d'adjectifs, car, outre qu'ils déterminent la signification du substantif, ils le modifient en y ajoutant une idée de *possession*, de *nombre*, etc., etc.; seulement on ne met point l'article avant les noms qui en sont précédés. C'est au surplus ce que nous verrons plus bas. (Article VII.)